



Fiche n°L3-M-09

Priorité : Lot 3

Projet matériel

## CRÉATION DE RÉSEAUX DE CHALEUR

---

### **1. Description succincte du projet**

Ce projet vise la création d'un ou de plusieurs réseaux de chaleur.

La localisation idéale est sur un site regroupant plusieurs bâtiments communaux. Les centres de Fauvillers, Sainlez et Tintange s'y prêtent le mieux car ils regroupent la maison communale, le CPAS, la crèche, la maison médicale, les écoles, les maisons de village, les églises, les logements publics... D'autres localisations ne sont cependant pas exclues.

Des consommateurs, éventuellement privés, pourront se raccorder sur le réseau. Il faudra donc informer et sensibiliser les habitants, prévoir leur engagement préalable à la création du réseau et garantir l'énergie moins chère pour remporter leur adhésion.

Le type de réseau doit être défini en fonction de son alimentation : plaquettes, Myscanthus, pellets, électricité, mixte... Un producteur de plaquettes existant sur la commune, la chaudière serait prioritairement alimentée par des plaquettes, plus précisément par des conteneurs de plaquettes pour éviter la production et le séchage des plaquettes sur place.

### **2. Justification du projet**

La Commune s'investit dans une gestion durable de l'énergie à travers l'adhésion à la Convention des Maires (par le Conseil communal du 27/03/2017). L'objectif est de diminuer l'empreinte énergétique du territoire communal. La raréfaction des énergies traditionnelles va entraîner le développement des énergies alternatives et une transition énergétique progressive.

Ce projet de création d'un ou plusieurs réseaux de chaleur permettra à la fois de valoriser des ressources et/ou des entreprises locales et aussi de produire de l'énergie renouvelable et ainsi de participer à la politique énergétique communale.

#### **Effets directs et multiplicateurs**

- Participation à la diminution de l'empreinte écologique et à la transition énergétique
- Amélioration des conditions de logement
- Diminution des coûts de chauffage
- Valorisation des ressources locales
- Rationalisation des consommations énergétiques des bâtiments publics

#### **Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR**

- L1-01-M : Aménagement de l'Eldo en une maison multiservices, associée à un logement locatif communal et un atelier rural à Fauvillers
- L3-IM-06 : Soutien à la mise en œuvre de projets énergétiques
- L3-M-03 : Création de logements tremplins
- L3-M-02 : Création de logements adaptés pour aînés

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

Environnement	<b>4 Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement</b>
<b>4.1 En allégeant l'empreinte énergétique du territoire, en commençant par encourager des modes de consommations et de productions raisonnées</b>	
Economie	<b>6 Soutenir une économie circulaire et les circuits courts</b>
6.1 En promouvant les activités, offres commerciales alternatives et emplois locaux	

#### Liens avec d'autres stratégies

- SDC (Schéma de Développement Communal) : assurer le développement économique de la commune ; veiller à préserver les zones forestières ; favoriser les filières de transformation du bois afin d'offrir des débouchés pour cette activité ; protéger le patrimoine naturel et paysager de la commune ; porter une attention particulière à l'utilisation parcimonieuse des ressources ; favoriser les solutions permettant de réduire les dépenses énergétiques et le recours aux énergies renouvelables
- PST (Programme Stratégique Transversal) : être une commune durable, où il fait bon vivre, dans un cadre agréable, propre et bien organisé ; gérer durablement les ressources de la commune ; optimiser les performances énergétiques des bâtiments communaux
- PNHSFA (Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier) : planifier le développement des énergies renouvelables